

Le Bersac

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2011

L'an deux mille onze, le treize mai, à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune du Bersac se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Dominique DROUILLARD, Christian A GUILLION, Simone VILLE, Philippe NAUDIN, Thierry NEDELEC, Alain RIERA, Françoise GARCIN-JACQUIER, Stella GOBEAU, Serge HERRY, Marion PRINSON

Excusé : Michel MASCARIN (pouvoir donné à Simone VILLE)

Secrétaire de séance : Simone VILLE

1 Compte rendu du conseil du 1er avril 2011

Le compte rendu de la séance du 1er avril 2011 est adopté à l'unanimité.

2 Signature d'une convention avec la commune de Serres

Le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention pour le raccordement sur le réseau d'eau potable de la commune de Serres afin de desservir le plateau des Grès. Dans cette convention, il est précisé que la commune de Serres réalisera un regard de branchement (avec vanne et compteur) en limite des communes dans lequel la commune de Le Bersac pourra se raccorder. Ce regard sera réalisé de la manière suivante : au droit de la ferme « Reymond »(commune de Serres parcelle B1089) se trouve un poteau d'incendie. La commune de Serres procédera au prolongement du réseau en traversant la voie d'accès à Germanette et y établira un regard sous l'accotement de la voie coté Est. Les travaux de raccordement au réseau existant (sur la commune de Le Bersac) sont à la charge du demandeur. La facturation se fera au mètre cube consommé, majoré de la location du compteur, de l'abonnement et des taxes en vigueur. Les tarifs seront définis chaque année par le conseil municipal de Serres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour le raccordement au réseau d'eau potable de la commune de Serres.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

3 Encaissement d'un chèque du cabinet Azzuro/MMA

Suite à un problème de courrier, la cotisation 2010 de 1450,80€ a été réglée deux fois à la compagnie d'assurances Azzuro. Cette dernière, après vérifications nous a transmis un chèque du même montant en remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à encaisser un chèque de 1 450,80€ en remboursement de primes d'assurance réglées deux fois.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

4 Encaissement d'un chèque

Le Maire présente aux conseillers qu'une personne de la commune, souhaitant rester anonyme nous a fait don de 894.98 €. Il propose au conseil de procéder à son encaissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à encaisser ce chèque 894.98 € comme don à la commune

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

5 Décision modificative n°1

Le maire informe qu'il convient, afin d'équilibrer le budget, de procéder à la décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		17 762.00 €
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		17 762.00 €
D 61522 : Entretien de bâtiments	17 762.00 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	17 762.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à créer la décision modificative ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

6 Décision modificative n°1 BP eau

Le maire informe qu'il convient, afin d'équilibrer le budget, de procéder à la décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-101 : AEP		1.00 €
TOTAL D23 : Immobilisation en cours		1.00 €
R 281561 : Service de distribution d'eau		1.00 €
TOTAL R040 : Opérations d'ordre entre sections		1.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à créer la décision modificative ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

7 Adhésion au Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes

Le Maire présente aux conseillers la proposition annuelle 2011 d'adhésion reçue du CDT 05 pour un montant de 40.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'adhérer au CDT 05 en 2011 pour un montant de 40.00 € et autorise le maire à régler cette somme.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

8 Avenant CDD agent d'entretien

Le Maire expose aux conseillers que le CDD de Mme Danièle BEYNET en tant qu'agent d'entretien a été signé pour une durée de 3 ans. Hors, une commune de moins de 1000 habitants ne peut contractualiser que des CDD de 1 an renouvelable 2 fois. Il propose donc de modifier son contrat en ce sens sans aucune modification autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de créer un avenant au CDD pour modifier l'article 2 en mentionnant 1 an renouvelable 2 fois au lieu de 3 ans comme initialement voté.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES :

Jardins familiaux
Projet de la CCS pour une montée en puissance des lignes télécom + 70 lignes
Souscription fondation du patrimoine pour le four à pain banal
Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (arrêté 2011 du 14 avril 2011)
Projet de schéma de coopération intercommunale des Hautes-Alpes
Location d'un appartement
Courrier de M. Elysée BOREL (modification du POS)
Courrier de M. Hugues PRECOME
Résultat de la commission sur le choix d'un candidat pour le CIAO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le maire,
Dominique DROUILLARD